



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 6 décembre 2019 à 11 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Régis Cailhol, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Jean-louis Denoit et Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Dominique Gombert, Émilie Gral et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Bertrand Pellé, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard et Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Michel Galtier et Alain Garibal.

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron.

Date de convocation : 5 novembre 2019.

6 – MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu l'avis favorable du comité technique du 2 décembre 2019.

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 février 2007 validant l'organigramme du SDIS.

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 février 2009 validant l'organigramme fonctionnel du SDIS et précisant les grades correspondant aux emplois occupés par les agents permanents et les emplois correspondant à des grades à fonction pour les Personnels Administratifs et Techniques (P.A.T.S.).

Vu le rapport n° 8.

Considérant qu'afin de s'adapter aux évolutions des missions des agents et des services du SDIS, il convient de mettre à jour l'organigramme fonctionnel du SDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur une mise à jour de l'organigramme fonctionnel comme détaillé ci-dessous :

Dans le cadre des évolutions de service :

* De prendre en compte que le nouveau poste de préventionniste puisse être occupé par un officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels du grade de lieutenant de 2° classe à capitaine.

* De prendre en compte que le poste de chargé de prévision puisse être occupé par un sous-officier (Grade d'adjudant) mais également par un officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels (Grades de lieutenant de 2° classe et de lieutenant de 1° classe),

- De prendre en compte la suppression du poste de secrétariat au CIS RODEZ.

Dans le cadre des évolutions des missions des agents :

*** Pour le groupement administration-finances :**

Ses évolutions nécessitent ainsi une remise à plat de l'organigramme fonctionnel de ce groupement, il est donc décidé aujourd'hui les modifications suivantes :

* que le **poste de responsable de la cellule finances** qui évolue également vers des fonctions d'encadrement puisse détenir au maximum le grade d'attaché au lieu du grade de rédacteur principal de 1° classe comme fixé actuellement,

* que le **poste d'agent de la cellule finances** qui correspond actuellement à un grade à fonction du cadre d'emplois des adjoints administratifs relève d'un grade à fonction du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

* que le **poste d'agent des cellules finances et administration générale** qui correspond actuellement à un grade à fonction du cadre d'emplois des adjoints administratifs relève d'un grade à fonction du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

*** Pour le groupement Ressources Humaines :**

Ses évolutions nécessitent ainsi une remise à plat de l'organigramme fonctionnel de ce groupement, il est donc décidé aujourd'hui les modifications suivantes :

* que le **poste d'assistant formation-Secrétariat -Standard accueil** qui correspond actuellement à un grade à fonction du cadre d'emplois des adjoints administratifs relève d'un grade à fonction du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

* que le **poste d'assistant formation-Secrétariat** qui correspond actuellement à un grade à fonction du cadre d'emplois des adjoints administratifs relève d'un grade à fonction du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

*** Pour le S.S.S.M. :**

Au titre de l'évolution de ses missions, il est décidé que le **poste d'assistant-Secrétariat au S.S.S.M.** qui correspond actuellement à un grade à fonction du cadre d'emplois des adjoints administratifs relève d'un grade à fonction du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Fait à Rodez, le 12 DEC. 2019

Le Président,

Jean-Claude Anglars